



Délibération n°AD/090418/A/4

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard-Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 9 avril 2018
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Commune de Béziers - RD 612 - Echangeur de la Crouzette
Modalités de la concertation publique**

Rapporteur : Monsieur Philippe Vidal

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/090418/A/4 du Président à l'assemblée départementale,

L'opération consiste à porter à 2x2 voies la RD612 entre le giratoire dénivelé Edgar Faure et le giratoire dénivelé Vincent Badie, ainsi qu'à compléter, par la création de bretelles d'insertion et de sortie, l'échangeur de la Crouzette entre la RD 612 et le chemin de Badones, échangeur qui dessert le quartier et la zone d'activités de la Crouzette.

Les objectifs de l'opération s'inscrivent dans la lignée des engagements du Département.

L'opération doit avant tout permettre :

- d'assurer la sécurité, la fluidité du trafic et de bonnes conditions de visibilité ;
- de renforcer la lisibilité du parcours de la rocade inscrit dans l'itinéraire Agde – St Pons ;
- d'améliorer le niveau de service de la rocade ;
- de prendre en compte l'environnement (bruit, eau, riverains...).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 10 000 000 € TTC.

Il est envisagé d'engager une procédure de concertation publique sur le fondement des articles L103-2 et R 103-1 du Code de l'urbanisme, afin d'associer en amont la commune, les usagers, les riverains, les acteurs locaux et toutes les personnes intéressées par ce projet.

Eu égard à la nature de l'opération, il vous est proposé de mener cette concertation sur une période de 2 mois minimum selon les modalités suivantes :

- la mise à disposition d'informations sur internet www.herault.fr/routes-transport,
- la mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et d'un registre d'observations à l'Hôtel du Département, antenne de Béziers,
- l'organisation d'une réunion de concertation publique sur le territoire de la commune de Béziers, annoncée par voie de presse et affichage,
- en cas de besoin, l'organisation de toute réunion spécifique rassemblant les élus et les acteurs locaux.

Elle sera précédée des mesures de publicité suivantes :

- publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation, dans la rubrique des annonces légales de journaux locaux ;
- affichage d'un avis d'ouverture de la phase de concertation, sur les lieux publics.

A l'issue de la période de concertation, un bilan vous sera présenté. Le Département arrêtera alors le projet retenu de façon à poursuivre les études et à préparer les dossiers réglementaires en vue des enquêtes publiques préalables à l'autorisation de réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré

Le Conseil départemental décide à l'unanimité :

- d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique relative à l'opération d'aménagement de la RD 612 – échangeur de la Crouzette,
- de notifier la présente délibération au maire de la commune de Béziers et de la verser au dossier mis à la concertation,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette procédure de concertation, au nom et pour le compte du Département.

Réceptionné par la préfecture le	: 12 avril 2018
Publié et certifié exécutoire le	: 13 avril 2018
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20180409-241946-DE-1-1